



DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Suite aux revers électoraux lors des élections municipales et européennes, le Président de la République a annoncé sa volonté de constituer un gouvernement de combat.

Mais que souhaite donc combattre François Hollande ? La pauvreté croissante, le chômage, l'austérité, la remise en cause des acquis sociaux ... ? Bien au contraire !! Il a indiqué qu'il souhaitait accélérer la mise en place du pacte de responsabilité et trouver le plus vite possible, les 50 milliards d'économie « nécessaires » pour rentrer le plus vite possible dans les critères de convergence.

Il a confié cette mission à Michel Sapin, Ministre des Finances, qui, comme chacun le sait, a déjà fait ses preuves au ministère du travail en matière de lutte contre le chômage !

Un triste nouveau record vient en effet d'être battu, la hausse du chômage atteint 4,1 % sur un an.

A travers ses choix politiques, ce gouvernement affaiblit et remet en cause les droits des salariés, des privés d'emplois et des retraités.

Ces choix font payer aux salariés les cadeaux faits aux grandes entreprises et au monde de la finance.

Le pacte de responsabilité annoncé par le Président de la République offre un nouveau cadeau de 35 milliards d'euros d'exonération de charges sociales pour les entreprises qui s'ajoutent aux quelques 28 milliards d'exonérations déjà effectives.

Pour la CGT, pas de doute, c'est le coût du capital qu'il faut réduire. En trente ans la masse salariale des entreprises a été multipliée par 3,6 alors que la somme des dividendes versés aux actionnaires a été multipliée par 20.

Cette évolution c'est faite au détriment de la rémunération du travail, de l'emploi de qualité, des droits des salariés, mais aussi au détriment des services publics, des politiques publiques, des investissements productifs, et de la recherche-développement en particulier dans l'industrie.

Concernant la séance plénière, la CGT réitère sa demande d'ajout à l'ordre du jour de l'analyse des rapports d'exercices d'évacuation 2014, ainsi que les préconisations émanant de la commission d'enquête concernant l'organisation du PRS suite à la départementalisation des procédures collectives au 1er septembre 2014.

De même, suite à la présentation des travaux à venir au 3ème étage du CFP rue des Moreaux, la CGT Finances s'interroge sur les conditions de travail des agents avec la poussière, le bruit intense, et la chaleur sans possibilité d'aérer côté sud.

Jusqu'où les agents devront ils supporter ces désagréments, avant d'user de leur droit de retrait ? Certains agents ont déjà supporté beaucoup, avec des travaux successifs sur les différents étages (par exemple les agents du 2ème étage ont travaillé avec les travaux des étages inférieurs, puis une fois relogés au 3ème étage, avec ceux du 2ème étage, et maintenant qu'ils sont au 2ème étage, ils vont subir ceux du 3ème étage).

Les représentants de la CGT Finances au CHSCT de l'Yonne

Pascal DUPUIS – Nathalie ZELMAT – Yannick BORODACZ – Yannick BAUMONT – Caroline GERMAIN (experte)